

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Montpellier, le 7 septembre 2010

Passage d'une perturbation pluvio-orageuse Information grand public, Vigilance - Conseils de comportement

Dans la nuit de lundi à mardi, un premier épisode pluvio-orageux est passé sur une partie du département de l'Hérault, dont notamment le secteur des contreforts des Cévennes.

Depuis les dernières 24 heures, les précipitations enregistrées sont de l'ordre de 50 mm à 100 mm à l'extrême Est de l'Hérault avec localement 340 mm sur les hauts du bassin versant du Vidourle (Gard).

En fin d'après-midi du mardi 7 septembre et durant la première partie de la nuit, une seconde ligne pluvio-orageuse va traverser d'ouest en est le département de l'Hérault.

Sur les reliefs cévenols de nouvelles pluies intenses de l'ordre de 50 à 80 mm, localement 100 mm sont attendues avec débordements possibles en plaine.

Localement, ces orages pourront présenter un caractère violent, et être accompagnés de fortes rafales de vent, de grêle et de nombreux éclairs.

En conséquence, des moyens opérationnels de secours ont été prépositionnés dans la partie Est du département :

- des groupes d'intervention spécialisés contre les inondations à Mauguio, la Grande-Motte, Lunel et Montpellier.
- des groupes de plongeurs sur Lunel, Montpellier et Saint-Mathieu de Tréviers
- des hélicoptères de la sécurité civile et de la gendarmerie
- des patrouilles de gendarmerie

Il est particulièrement recommandé aux habitants des vallées de l'Hérault et du Vidourle d'éviter les déplacements et de faire attention aux débordements de l'Hérault et du Vidourle (voir les consignes de sécurités jointes au communiqué).

contact presse : 04 67 61 61 25

Conseils de comportement

A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage :

Mettez à l'abri les objets sensibles au vent,

Ne vous abritez pas sous les arbres,

Evitez les promenades en forêt, les sorties et la pratique de sports de plein air,

Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques,

Signalez les départs de feux (tel : 18) ou tout incident ou accident dont vous pourriez être témoin.

Par ailleurs respectez les consignes de vigilance et de prudence suivantes :

Ne vous engagez pas sur des routes ou chemins traversés par des ruisseaux ou rivières sujets à crues rapides.

Respectez les interdictions de circulation sur les routes barrées, ne vous engagez en aucun cas en voiture ou à pied sur une route ou un chemin immergé, ne franchissez pas les gués submersibles.

Renseignez-vous sur l'état des réseaux routiers avant d'entreprendre un déplacement (Centre régional d'information et de coordination routière : 0800 100 200 - appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'orage, les déplacements doivent être limités au strict nécessaire.

Pendant la durée de cet épisode pluvio-orageux la plus grande prudence de chacun est vivement recommandée.